

Fibre : la loi protégeant Deutsche Telekom ulcère Bruxelles

Le torchon brûle à nouveau entre Bruxelles et Berlin. Sujet du contentieux : la fibre optique et la volonté du gouvernement allemand de protéger les investissements de Deutsche Telekom en la matière. Traduction : lui assurer le monopole du réseau, pour un temps.

Malgré les menaces de sanctions de la Commission européenne, le Parlement allemand vient donc d'adopter une loi autorisant Deutsche Telekom à restreindre l'accès à son nouveau réseau internet à très haut débit.

Soutenu par le gouvernement, l'opérateur historique allemand estime que ses 3 milliards d'euros d'investissements dans la fibre optique doivent le protéger de la concurrence, au moins à court terme. La concurrence hurle mais l'opérateur a obtenu ce qu'il voulait.

Le ministre allemand des Finances s'est défendu de mettre en place un monopole pour protéger Deutsche Telekom mais a estimé que l'entreprise avait le droit de récolter le fruit de son travail de « pionnier. »

Comme elle l'avait indiqué à plusieurs reprises, la Commission met donc ses menaces à exécution. Bruxelles va engager une procédure contre l'Allemagne, a rapporté samedi une source au sein de l'Union européenne.

« La Commission européenne a décidé le 20 décembre qu'une procédure d'infraction serait ouverte contre l'Allemagne dès que la loi entrerait en vigueur », a déclaré cette source.

En France, l'opérateur historique partage à peu près la même position que son concurrent allemand. France Télécom a ainsi à plusieurs reprises déclaré qu'en contrepartie de ses investissements, il entendait ne pas partager dans un premier temps son réseau. C'est une volonté clairement affichée par Didier Lombard, président de France Télécom. Il souhaite que les marchés émergents, ne soient pas « sur-régulés », sous peine d'entraver le développement technologique et commercial de l'opérateur.

Pour autant, le groupe français est en opposition avec le régulateur qui explique qu'« Un scénario de développement de fibre dont les modalités conduiraient, de droit ou de fait, à une re-monopolisation du marché du haut débit professionnel, ne serait pas conforme aux objectifs fondamentaux de la régulation. A moyen terme, tant les entreprises individuellement, que la compétitivité de la France dans son ensemble, en paieraient le prix ».

Néanmoins, la position de France Télécom est soutenue par le gouvernement. Pour « déployer rapidement » un réseau en fibre optique, « il faut laisser un avantage à celui qui prend le risque de l'investissement », a déclaré François Loos, ministre de l'Industrie.